

Formation des membres nouvellement élus du CSE/CSSCT

1er mandat



Présentiel 5 jours soit 35h



Membres du CSE/CSSCT qui dans le cadre de leur premier mandat sont amenés à traiter des problématiques de sécurité et conditions de travail



Interentreprise : 1493€HT soit 1619,90€TTC par participant incluant la prestation hôtelière



Intraentreprise : 6000€HT soit 6510€TTC pour un groupe de 12 apprenants maximum



Un expert en CSE, CSSCT



PRÉREQUIS

Aucun

MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

Pédagogie PEI :

- Outils digitaux
- Méthodes actives
- Démarche inductive
- Courant socioconstructiviste

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluations avec l'outil KLAXOON ou DENDREO

MODALITÉS & DÉLAIS D'ACCÈS

Présentiel : Formation dans nos locaux partenaires. Salles de formation équipées de paper board, wifi, et accessibles en transports (voiture, bus...). Votre convocation comportera un plan d'accès.

Mise à disposition sur notre site internet www.cadriformat.fr des sessions de formations. Réponse à une demande en moins de 48h.

Entrée en formation selon calendrier prévisionnel 2026.

ACCESSIBILITÉ

Nos prestataires hôteliers permettent l'accès aux P.M.R. Contacter le référent handicap yann.guillaume@cadriformat.fr pour toute question relative à l'accessibilité universelle de nos formations aux personnes en situation de handicap.



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Maîtriser les rôles, attributions et règles de fonctionnement du CSE et/ou de la CSSCT dans le cadre de ses missions santé, sécurité et conditions de travail.
- S'approprier les méthodes et outils pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.
- Devenir un acteur incontournable de la prévention



PROGRAMME

CONNAÎTRE LES ACTEURS DE LA SANTÉ, SÉCURITÉ AU TRAVAIL, SE CONFORMER À LEURS EXIGENCES ET COLLABORER AVEC EUX

- Les acteurs internes : Le chef d'entreprise, les managers, les salariés, les membres du CSE ou de la CSSCT, les référents agissements sexistes et harcèlement sexuel, etc
- Identification des rôles et missions des acteurs externes : inspection du travail, médecine du travail, etc
- Gestion des relations avec les administrations et les autres acteurs concernés
- Mise en situation en sous-groupe : identifier les moyens de communiquer les actions du CSE

IDENTIFIER LES OBLIGATIONS AUXQUELLES VOTRE ENTREPRISE DOIT SE CONFORMER.

- L'obligation générale de sécurité.
- L'obligation de résultat.
- L'obligation de prévenir la pénibilité.
- La mise en place d'actions de formation à la sécurité.
- Respect des obligations administratives (déclarations obligatoires, mise en place des registres, etc.).
- Les obligations de déclaration des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles.
- Obligation de consultation du CSE.
- L'obligation d'évaluer la conformité dans une entreprise.
- Mise en situation : Quiz sur les obligations en matière de santé et de sécurité en entreprise.

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Identification des rôles et missions des acteurs externes
- Connaitre les différents types de risques SST (y compris les risques psycho-sociaux et les facteurs de pénibilité) dans l'entreprise.
- Évaluer et hiérarchiser ces risques
- Mettre à jour son document unique et "le faire vivre" et en faire un outil stratégique
- Exercice mises en situation : - Exercice de chasse aux risques / - Présentation et appropriation des différentes méthodes d'évaluation des risques
- Ébauche d'un document unique d'évaluation des risques professionnels.

APPRÉHENDER LA RÉGLEMENTATION ET LES RESPONSABILITÉS SST

- Utiliser le Code du travail et connaître les textes fondamentaux SST.
- Prendre en compte la jurisprudence
- Connaitre les responsabilités civiles et pénales, la faute, les sanctions.
- Rédiger et transmettre une délégation de pouvoir.

FOCUS PARTICULIER SUR L'ACCIDENT DE TRAVAIL, L'ACCIDENT DE TRAJET, LA MALADIE PROFESSIONNELLE ET LA MALADIE À CARACTÈRE PROFESSIONNEL.

- Concepts et définitions
- La faute inexcusable et la responsabilité pénale
- Les méthodes d'analyse des accidents du travail
- Exercices : Illustration par l'arbre des causes, la méthode des 5 M, ITAMAMI
- Mise en situation : Analyse de plusieurs accidents du travail selon les différentes méthodes.

LES DROITS DES SALARIÉS

- Le devoir de respecter le règlement intérieur et les consignes de sécurité
- Effectuer le travail en conformité avec les instructions données.
- Le danger grave et imminent : notion et procédure
- Le droit d'alerte et de retrait.

LE COMPTE PÉNIBILITÉ

- La prise en compte de la pénibilité dans les enjeux de santé publique

LES MOYENS DÉVOLUS AUX INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Le droit d'effectuer des visites d'inspection.
- Le droit d'enquête en cas d'accident du travail, de maladie professionnelle ou de danger grave et imminent.
- Les expertises
- Exercices mise en situation : construire une grille d'inspection
- Repérer les faits concrets
- Différencier les opinions, des jugements de valeurs, des interprétations.
- Procéder à l'enquête d'un accident du travail

COMMISSION SANTÉ, SÉCURITÉ, ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Le devoir de respecter le règlement intérieur et les consignes de sécurité.
- La mise en place de la CSSCT
- Les attributions déléguées par le CSE à la CSSCT
- La composition de la CSSCT
- Les moyens de la CSSCT